



**Arrêté collectif d'inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps  
des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

La rectrice de l'académie de Dijon

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les décrets n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** après consultation du collège d'experts de l'académie de DIJON réuni pour l'examen des dossiers des candidats à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre de l'année 2021 sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, selon leur rang de classement, les adjoints administratifs dont les noms suivent :

**Liste principale :**

- 1/ THEVENOT Odile, ADJAENES P1 ; Collège Emile Lepitre - LAIGNES
- 2/ LETANG Irène, ADJAENES P2 ; Rectorat - DIJON
- 3/ USTUN Nathalie, ADJAENES P2 ; Université de Bourgogne - DIJON
- 4/ BINOCHÉ Franck, ADJAENES P2 ; Collège André Malraux - PARON
- 5/ DEBREUILLE Laure-Anne, ADJAENES P1 ; Lycée Gabriel Voisin – TOURNUS
- 6/ FAVIERE Régis, ADJAENES P2 ; Collège Les Courlis - NEVERS
- 7/ DOBINET Laurence, ADJAENES P1 ; DSDEN de la Nièvre / IEN Nevers-Sud – NEVERS

**Liste complémentaire :**

- 1/ PACOREL Marianne, ADJAENES P2 ; Lycée Lamartine – MACON
- 2/ MONTEL Ingrid, ADJAENES P2 ; Rectorat - DIJON

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 18 juin 2021

Pour la rectrice et par délégation,  
le secrétaire général adjoint,  
directeur des ressources humaines,

**Cédric PETITJEAN**